SÉCURITÉ CIVILE
& GESTION DES CRISES

ENVIE D'ÊTRE UTILE

SAPEURS-POMPIERS

JEUNE SAPEUR-POMPIER

UN ENGAGEMENT CITOYEN

Devenir jeune sapeur-pompier, pour qui et comment ?

Jeune âgé de 11 à 18 ans

Aptitude médicale et physique

Adhésion à l'association départementale des JSP ou à l'union départementale

Avec quel encadrement ?

Encadrement par des animateurs de jeunes sapeurs-pompiers.

Quels sont les droits et obligations ?

Activité à suivre durant toute l'année scolaire.

Le jeune sapeur-pompier doit respecter les régles suivantes : respect des horaires, des formateurs ainsi que des camarades, des consignes, des locaux et du matériel, son attitude est correcte, il prévient de ses difficultés.

À quoi sert la formation ?

La formation permet au jeune sapeur-pompier de découvrir le matériel d'incendie, d'apprendre les techniques de lutte contre l'incendie, d'apprendre les gestes qui sauvent, de faire du sport (la moitié du temps) et de s'initier aux différentes facettes de l'activité d'équipier de sapeur-pompier volontaire.

Afin de permettre l'acquisition progressive et continue des capacités requises pour l'exercice des différentes activités de l'équipier de sapeur-pompier volontaire, la formation de JSP est organisée en quatre cycles de formation à dispenser judicieusement jusqu'au passage du brevet national de jeune sapeur-pompier.

Pour quelles activités ?

En plus des actions de formation, le jeune sapeur-pompier participe à des manœuvres, à des cérémonies et à des compétitions sportives entre jeunes.
Il évolue au sein d'une véritable équipe. Il partage des valeurs de solidarité et de civisme, gagne en courage et apprend le dépassement de soi.

Pour plus d'infos

Caporal - chef
Bénédicte GINET
06.49.44.13.22

© DGSCGC - SDIS 37 - SDIS 84 - SDG 17-39603 - 105 000